



Secrétariat général (SG)

Genève, le 25 novembre 2022

Réf.: **DM-22/1014**
SG/BR
Contact: M. Sergio Buonomo
Courriel: sergio.buonomo@itu.int

Aux organisations ayant le statut d'observateur:
À l'Organisation des Nations Unies;
Aux organisations régionales de télécommunication;
Aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites;
Aux institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'à l'Agence internationale de l'énergie atomique;
Aux autres organisations régionales et internationales

Objet: **Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23)**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, suite à l'adoption de la [Décision 623](#) (C21) par le Conseil de l'Union internationale des télécommunications, et avec l'accord de la majorité des États Membres, la prochaine Assemblée des radiocommunications (AR-23) se tiendra aux Émirats arabes unis (EAU), du 13 au 17 novembre 2023. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a confirmé par la suite que l'Assemblée aurait lieu au Dubai World Trade Centre de la ville de Dubaï.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la Convention de l'UIT et de la Section 3 des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (Règles générales), j'ai l'honneur d'inviter par la présente votre organisation à envoyer des observateurs à l'AR-23. Je tiens à attirer votre attention sur les dispositions de la Résolution 145 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires, en particulier les dispositions de son Annexe 2 (Section II) qui s'appliquent à cette AR-23.

En vertu des dispositions du numéro 22 des Règles générales, je vous demanderai de bien vouloir confirmer la participation de votre organisation et, le cas échéant, d'indiquer le nombre approximatif de participants, en envoyant un courrier électronique à l'adresse ITU-R.Registrations@itu.int, au moins un mois avant la date de l'ouverture de l'AR-23 (soit d'ici au **13 octobre 2023**).

Le Bureau des radiocommunications publiera ultérieurement une Circulaire administrative donnant des précisions sur l'organisation et les modalités de l'AR-23.

Des renseignements préliminaires sont disponibles sur le site web de l'AR-23, à l'adresse www.itu.int/ra-23.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Houlin Zhao
Secrétaire général